

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL . -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE ✓

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix .

DÉCRET N° 81/794 DU 30/12/87,
portant nomination à titre normal
dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur.

LE ~~PRESIDENT~~ DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 en République Populaire du Congo ;
- VU - la Loi n°076 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - le Décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de GRAND MAITRE des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la dignité de Grand Croix ;
- VU - le Décret n°86/900 du 6 Août 1986, modifiant le Décret 60/204 du 25 Juillet 1960, portant création de la Médaille d'Honneur ;
- VU - le Décret 86/905 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, du Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur
- VU - le Décret 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- VU - le Décret 016 du 26 Janvier 1987, portant nomination des Membres du Conseil des Ordres Nationaux ;
- VU - le Décret 87/004 du 6 Janvier 1987, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu,

1) ÉCRÉTE :

Article 1 er. Sont nommés à titre normal dans l'Ordre de la Médaille d'Honneur:

AU GRADE DE LA MEDAILLE D'OR

- MM. (Clément) MIAYOUKOU MAKOUDOU, Chef de Bureau Communication Internationale, Ingénieur des Télécoms de 4ème échelon
- (Jean) NDOUDI, Chauffeur affecté au Projet
- (Pierre) NGOUOLALI, Chef de service Energie, Ingénieur des Télécoms
- (Joseph) NGOMA, Chef d'Equipe des manoeuvres du Projet, Agent des IEMS
- (Jacques) MPOUNGUI, Chauffeur Mécanicien affecté au Projet, Agent des IEMS
- (Hubert) MBOUNGOU, Mise à jour au Fichier Technique des Abonnés, Contrôleur des IEMS de 2ème échelon.

AU GRADE DE LA MEDAILLE D'ARGENT

- MM (Bernard) MAKANY, Réalisation des Travaux de Génie-Civil, Contrôleur des IEMS
- (Nicolas) YOMBI, Chef de Faisceau Herzien Sud-Ouest, Ingénieur des Travaux

AU GRADE DE LA MEDAILLE DE BRONZE

- MM (Jean) SIBALI, Chargé du basculement des lignes d'abonnés, Agent Technique Contractuel

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. / -

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
du Gouvernement,

Fait à BRAZZAVILLE, le 30/12/67

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu pour l'exécution
Le Chancelier des Ordres Nationaux

-Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

- Colonel Victor TSIKA-KABALA. -

